

Informations de la CFMP

99^e séance plénière du 18 juin 2015

➤ **Procédure de reconnaissance OMPr 2009 et suivi**

Dès à présent, plus aucun suivi des filières de formation n'est prévu, ce travail n'étant plus indemnisé par le SEFRI. Les conditions restantes seront examinées dans le cadre des procédures de reconnaissance selon l'OMPr 2009 et le PEC MP 2012. Les procédures de reconnaissance selon l'OMPr 1998 en cours seront pour leur part achevées.

➤ **Prolongation de la conduite du secrétariat de la CFMP par Anette Hegg**

Anette Hegg continuera à diriger le secrétariat de la CFMP lors des 5 prochaines années, son bureau s'étant vu attribuer ce mandat. Elle se réjouit de poursuivre sa collaboration avec la CFMP.

➤ **Sélection des experts scolaires**

Le choix des experts scolaires sera à l'avenir effectué par le SEFRI sur proposition du bureau de la CFMP.

➤ **Concept de mise en œuvre de mesures visant à renforcer la maturité professionnelle – CFMP en tant que groupe d'accompagnement**

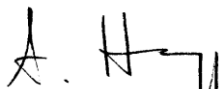
Le concept de mise en œuvre de mesures visant à renforcer la maturité professionnelle est présenté à la CFMP. Il est prévu que celle-ci agisse en tant que groupe d'accompagnement, rôle qu'elle assumera volontiers.

➤ **Séance d'information au premier trimestre 2016**

La CFMP constate que la séance d'information du 8 mai 2015 a donné lieu à des échos favorables. Une nouvelle séance d'information aura lieu au premier trimestre 2016 à l'intention des représentants des cantons et des experts scolaires.

➤ **Procédures de reconnaissance**

La CFMP statue en faveur de 13 levées de conditions.



Anette Hegg, directrice du secrétariat CFMP

26 juin 2015